

Règlement 11ème Nocturne du Béout 2024

La Batsurguère (SOLO 12,04 km 470 m D+)



1. L'épreuve :

L'association Endurance 65 organise le 17 février 2024, dans le cadre de la Nocturne du Béout, la 11ème édition de la Batsurguère.

Distance : 12.04 kms Dénivelé : 470m+

Départ de la course 19h00 à la salle des fêtes d'Omex (65100)

Buffet à l'arrivée de la course puis repas offert

Attention: ceci est un trail qui comporte des sections techniques à parcourir dans des conditions difficiles (obscurité, froid, terrain glissant...)

2. Conditions d'inscription :

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 14 février 2024 dans la limite de 280 dossards uniquement réalisées sur le site Pyrénées Chrono. Au-delà, une liste d'attente sera mise en place et aucune inscription ne sera possible le jour J. L'organisation se laisse la possibilité de rajouter quelques dossards.

a. Catégories d'âge:

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie **Cadet**.

b. Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, **délivrée par la FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée par une fédération uniquement agréée** (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

c. Autorisation parentale :

La participation des mineurs sera conditionnée à la fourniture d'une autorisation parentale lors de l'inscription.

d. Montant de l'inscription :

Batsurguère : 15 € par concurrent jusqu'au 31 janvier, et 16€ au-delà.

Cette somme sera réglée lors de l'inscription en ligne sur le site: <https://pyreneeschrono.fr>

Il comprend le dossard, le cadeau d'accueil et le repas d'après course.

Les annulations ne seront acceptées que pour raison médicale justifiée par un certificat médical.

Aucun remboursement ne sera effectué après **le 14 février 2024.**

Il est possible de réserver un repas pour accompagnant sur le site <https://pyreneeschrono.fr> pour 5€.

e. Revente ou cession de dossard:

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

3. Retrait des dossards

Les concurrents doivent retirer leur dossard entre 17h et 18h30 à la salle des fêtes d'OMEX. A ce moment-là, l'organisateur contrôlera l'état de fonctionnement de la lampe.

4. Ravitaillement :

Pour la Batsurguère, le ravitaillement se situe au 7ème kilomètre.

5. Matériel :

• ***Obligatoire :***

- Frontale en état de marche (piles neuves). Son état et son fonctionnement seront contrôlés au moment du retrait du dossard par l'organisation
- couverture de survie
- Tenue comportant un dispositif à haut pouvoir réfléchissant.
- Gobelet (aucun gobelet ne sera fourni)

• ***Conseillé :***

Réserve d'eau, et alimentation

6. Assistance médicale et sécurité :

Les concurrents se doivent assistance en cas de situation dangereuse ou de détresse.

Une équipe secouriste sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors-course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident. En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard. Il sera mis hors-course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité.

Les concurrents ont l'obligation de respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation. De même, lorsque des moyens de sécurisation sont en place au niveau des passages délicats (mains courantes etc.), les coureurs ont l'obligation de les utiliser.

7. Assurance :

L'organisation souscrit une assurance de responsabilité civile. Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

8. Classement et dotation :

Les 3 premiers au classement général H et F et le 1er de chaque catégorie (sans cumul avec le classement scratch) seront récompensés. Le premier concurrent masculin ainsi que la première concurrente féminine à terminer la boucle du tour du village, seront récompensés.

Les catégories prises en compte sont Cadet, Juniors, Espoir, Sénior, M0 à M10 (Nouvelles catégories FFA).

CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
------------------	-------------	---------------------------

Masters	VE	1989 et avant
Seniors	SE	1990 à 2001
Espoirs	ES	2002 à 2004
Juniors	JU	2005 et 2006
Cadets	CA	2007 et 2008

CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
------------------	-------------	---------------------------

Masters H et F	M0	1989 - 1985
	M1	1984 - 1980
	M2	1979 - 1975
	M3	1974 - 1970

M4	1969 - 1965
M5	1964 - 1960
M6	1959 - 1955
M7	1954 - 1950
M8	1949 - 1945
M9	1944 - 1940
M10	1939 et avant

9. Modification/annulation :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant modifier le parcours, ou dans le pire des cas annuler ou mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

Dans le cas d'une annulation 48h avant le départ, l'organisation fera le maximum pour rembourser les concurrents à hauteur de 50% des frais engagés.

10. Pénalités :

Tous les concurrents s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription.

En particulier, le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Non port visible du dossard.
- Aide extérieure de toute nature.
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.
- Avis du service médical.

11. Droit à l'image :

Les concurrents s'engagent à accepter sans conditions leurs prises de vues ou de son, ainsi que l'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel.

12. Parking :

Des zones de stationnement seront indiquées. Veuillez respecter scrupuleusement les consignes pour ne gêner ni la circulation ni le déroulement de la course.

Omex étant un petit village, nous vous conseillons fortement le covoiturage.

13. Respect de l'environnement :

L'organisation demande aux concurrents une attention toute particulière au respect de l'environnement, respect des sentiers, zéro détritius...

14. Modification du règlement:

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement jusqu'au moment du retrait des dossards. Le règlement définitif sera affiché le jour de la course.

Le retrait des dossards se fera le samedi 17 février 2024 à partir de 17h et ce jusqu'à 30 mn avant le départ de l'épreuve.

Aucune inscription ne sera prise le jour de la course.